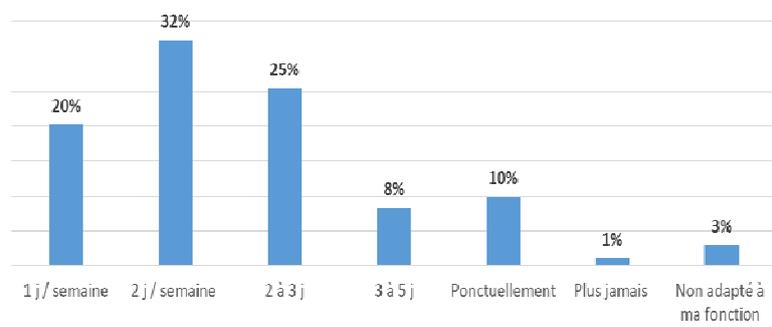


Lettre d'information CFE-CGC ArianeGroup - SEPTEMBRE 2020

INDICATEURS

A l'avenir aimeriez-vous continuer le télétravail ?



85% des salariés ayant répondu au sondage CFE-CGC dédié au Télétravail, souhaitent pouvoir rester dans ce mode d'organisation de travail.

La CFE-CGC demande l'application des 2 accords en vigueur (Télétravail régulier et occasionnel) permettant de bénéficier jusqu'à 3 jours/semaine, périodes de congés déduites.

Comme stipulé par la Direction le 30 septembre, le télétravail « exceptionnel » en mode « COVID-19 » (hors accords) **est toujours autorisé au sein d'ArianeGroup, qui plus est en cette période de durcissement de mesures sanitaires.**

L'intégralité des résultats de notre sondage sont à retrouver sur notre application mobile !

Téléchargez notre appli mobile
MyCFE-CGC ArianeGroup !



LA RELANCE ET LA METALURGIE

Voici venu le temps de la relance. La crise sanitaire que nous traversons a des conséquences sans précédent sur le plan humain, sociétal comme économique.

Elle questionne en profondeur nos modèles économiques et la stratégie à suivre pour rendre notre société à la fois neutre en carbone, résiliente aux crises et plus juste.

La CFE-CGC Métallurgie a présenté le 26 août ses propositions pour construire l'industrie de demain.

8 propositions portant sur :

- la création d'un ministère du plan industriel chargé d'élaborer avec les partenaires sociaux une stratégie, une vision pour l'industrie française des 10 prochaines années,
- les modalités de financement de la relance,
- le développement du travail dans les régions, au plus proche du terrain,
- le développement des nouvelles technologies,
- la refonte de la gouvernance des entreprises,
- l'adaptation des organisations de travail aux salariés,
- le développement d'une industrie plus verte,
- des solutions solidaires, sociales et comprises pour éviter le retour de tensions sociales.

IL L'A DIT

« Le succès, c'est la capacité d'aller d'un échec à l'autre sans perdre de l'enthousiasme. »

Winston Churchill

ET VOUS TROUVEZ ÇA DRÔLE ?



RESTAURATION

En ce début d'automne les feuilles mortes se ramassent à la pelle et, la fréquence de pique-niques sous les arbres du site va inmanquablement diminuer ...

Au regard de la situation girondine liée à la crise sanitaire COVID19, l'impossibilité pour le CSE d'accueillir tous les salariés au restaurant d'entreprise va perdurer et, des propositions ou tolérances vont devoir être offertes aux salariés afin qu'ils puissent déjeuner correctement.

Pour la CFE-CGC, les questions suivantes se posent :

- Des espaces permettant la distanciation pourront-ils être mis à disposition pour la prise de repas ?
- Proposition de « plats chauds à emporter » à la sandwicherie ?
- La plage horaire d'ouverture du restaurant sera-t-elle élargie ? Conservée comme actuellement ?

Plus largement, la CFE-CGC rappelle une nouvelle fois, l'intérêt du déploiement du ticket restaurant pour permettre à tous les salariés de se voir octroyer une subvention pour déjeuner en toute sécurité.

SECRET MEDICAL !

QUID DE LA PROTECTION DE VOS DONNEES PERSONNELLES ?

Lors de la CSSCT du 18 septembre, la CFE-CGC a dû « batailler » ferme pour faire entendre son point de vue à la Direction et aux autres OS ; sous couvert de transparence sur les cas positifs à la COVID-19 dans l'établissement.

Certains imaginaient possibles des enquêtes internes de recherche des cas contacts, voire de divulgation d'informations de santé confidentielles.

La CFE-CGC, aidée du service médical, s'y est farouchement opposée au nom de la protection des données personnelles, du secret médical, et de la protection des hiérarchies qui pouvaient s'exposer à des actes illégaux en menant de telles enquêtes.

Cette opposition a porté ses fruits puisque la Direction et les OS ont convenu du caractère problématique de leur vision, et s'en sont remis au processus légal via l'ARS. **Une victoire CFE-CGC !**

Pourtant, le CSE-E ne semble pas avoir compris puisqu'il revendique la problématique dans la lettre CSE#2 (25/09/20)...

COMMUNICATIONS

Le CSE-E a pris l'habitude de faire une communication mensuelle avec un volet social. L'effort est louable.

Toutefois, cette lettre CSE-E, rédigée par les seules OS gestionnaires pose un réel problème démocratique. **Le contenu n'est pas validé par les OS non gestionnaires alors qu'elles sont engagées par la présentation de ces informations sociales du CSE-E.**

Cette pratique nous étonne de la part d'une OS revendiquant démocratie et transparence ; cela ressemble plus à de la récupération syndicale... Regrettable !

La CFE-CGC demande donc à être en co-rédaction et validation de cette communication engageante pour ses élus au CSE-E, ou, en cas de refus, à disposer d'un droit de réponse via le même canal d'information !

FORMATION : DIF

Comme chacun le sait, **le dispositif de formation « DIF » a été remplacé par le CPF.**

Légalement, ces heures devaient être utilisées avant le 31 décembre 2019, mais une ordonnance en date du 21 août 2019 a permis que cette date limite soit supprimée. De fait, les heures DIF acquises ne sont pas perdues.

Le salarié devra les reporter sur son CPF avant le 31 décembre 2020.

Elles seront ensuite automatiquement transformées en euros. Le nombre d'heure DIF est affiché sur le bulletin de salaire de décembre 2014 ou janvier 2015 normalement.

C'est ce nombre d'heure qu'il faut reporter dans le CPF.

☺ TOP - PAS TOP ☹

⊗ **ETONNANT** : Etonnant de la part d'un secrétaire de CSE-E de : « en tant qu'ingénieur, je ne suis pas compétent pour continuer à gérer le restaurant d'entreprise. » Mais alors...où est le social dans tout ça ?

⊗ **PLASTIQUE** : Regrettable de constater une utilisation de plastique pour protéger les fruits proposés au Restaurant d'entreprise. Sachant que ceux-ci sont donnés en main propre !

⊗ **DIALOGUE SOCIAL** : Toutes les Organisations Syndicales s'accordent à dénoncer un dialogue social en panne sèche chez ArianeGroup. Toutefois, il convient aussi de balayer devant sa porte. Comment nouer un dialogue social de qualité quand le secrétaire du CSE-E d'Issac confond en plénière fermeté de revendication avec moquerie et insolence, voire impolitesse ! La fermeté n'exclue pas le respect et la politesse... C'est dit !

⊗ **CHEQUES LIRE** : Surprise lors de la campagne de distribution des chèques lire de cette rentrée scolaire : entre COVID et volonté de rigueur de gestion, la distribution des chèques lire a pour certains un goût amer. Trop de contraintes font que **certaines familles ne pourront pas bénéficier de cet avantage au moment où elles en ont le plus besoin**, à savoir la rentrée scolaire ! Un peu de souplesse SVP ! **Un CSE c'est avant tout une institution SOCIALE au service de tous... et pas simplement une vitrine politique.** Avec une telle gestion on entrevoit avec inquiétude la distribution des cadeaux de Noël... à Pâques ?



ON S'OCCUPE DE VOUS !

D.S. Responsable de Section : Christophe Cadier

D.S. : Frédéric Bihel

D.S.C. Suppléant : Loïck Courpron

R.S. CSE : Christophe Cadier

Secrétaire de la CSSCT Issac : Frédéric Chort

Point focal RIC : Karen Gonzalez

Rapporteur commission diversité : Jean-Pierre Aubret

Référent Harcèlement : Jean-Pierre Aubret

Représentants Crozon : Lucie Bisson, Laurent Bidault, Dominique Christoph et Pascal Klonowski

Réunions de section : le vendredi à 11h30 bat. 3RS

www.cfecgc-arianegroup.org



@CfeCgcAriane



@Cfe-Cgc ArianeGroup